

BREVET D'INITIATEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation, stage initial compris.
- Être titulaire du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- Être titulaire du RIFAP de la FFESSM.
- Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie, désignées comme telles sur le carnet de plongée du candidat ou de la candidate et validées comme telles par un E3 minimum (au sens entendu par l'arrêté de 1998 et ses annexes.
Le fait d'être plongeur Niveau 3 n'exclut en rien la justification de ces 12 plongées signées comme étant réalisées en autonomie.
- **Être présenté par le Président du club d'appartenance.**
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir effectué dans **l'ordre chronologique** depuis l'obtention du Brevet de Plongeur Autonome Niveau II (ou titre ou diplôme équivalent) :
 1. une formation initiale de 2 jours (consécutifs, ou fractionnés en quatre demi-journées sur un mois maximum), organisée par un Club ou par un Comité Départemental. Le Responsable est un Moniteur MF2 ou BEES2 licencié à la FFESSM, présent pendant la totalité du stage. Ce Responsable valide la formation initiale sur le **livret pédagogique initiateur** remis au candidat en fin de formation initiale (le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale).
 2. un stage en situation: milieu artificiel et/ou milieu naturel avec formation limitée à l'espace proche. Ce stage a pour objet l'obtention de **3 Groupes de compétences** obligatoires: **GC1**, **GC2** et **GC3** (un quatrième groupe de compétences désigné par **GC4** est optionnel et concerne les plongeurs niveau 4 préparant l'initiateur de club).
La durée et la répartition des séances constitutives de ce stage sont: 6 jours consécutifs ou 3 fois 2 jours ou 12 séances piscines.
Le livret de formation précise le nombre minimum de séances permettant de valider chaque groupe de compétences.
Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale. Le tuteur de stage est un MF2 ou un BEES 2 licenciés, ou bien un MF1 ou un BEES1 licenciés ayant les compétences de tuteur.
L'évaluation par le tuteur de stage se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le **livret pédagogique initiateur**.
En fin de stage en situation, le tuteur de stage donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le **livret pédagogique initiateur**.
Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen ; dans le cas contraire, le tuteur de stage peut proposer au stagiaire une prolongation de son stage en situation.
Ces stages devront être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin de la formation initiale. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

Groupes de compétences

Groupes de compétences	Initiateur	E2 FFESSM	Cadre de réalisation	Libellé
GC 1	X	X	Stage en situation	Pédagogie pratique sans scaphandre en surface et en immersion. Pédagogie pratique avec scaphandre en surface. Sauvetages sans scaphandre.
GC 2	X	X		Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre.
GC 3	X	X		Transmission des connaissances au niveau I.
GC 4		X	Module Complémentaire	Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel.
		X		Transmission des connaissances au niveau II.

Une formation intensive en 7 jours pleins, comprenant la formation initiale, puis la préparation et l'obtention des 3 groupes GC1, GC2 et GC3, puis l'examen, est possible.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

L'examen est organisé à l'échelon du club ou du département. Le Président organisateur doit avertir le Président de la C.T.R. au moins un mois avant la session.

- Si l'examen se déroule à l'étranger, dans les C.O.M. ou Collectivités Territoriales ou Collectivités départementales non rattachés à un Comité Régional, le Président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

JURY

Président : le Président du club organisateur ou du département organisateur.

Au moins un moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou un moniteur breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.

Un Délégué de la CTR (au moins moniteur fédéral 2ème degré FFESSM ou breveté d'État 2ème degré et licenciés à la F.F.E.S.S.M.). Il est chargé de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de l'examen; il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.

NOTA :

Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. Le non respect de ce délai, découvert à posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté.

Le délégué de la C.T.R. peut cumuler les deux fonctions de moniteur. (Donc jury minimum possible : le Président du club ou du département et le Délégué de la C.T.R.).

Les moniteurs fédéraux 1er degré FFESSM ou BEES1 licenciés à la F.F.E.S.S.M. peuvent être membres du jury et juger à deux l'épreuve de mannequin, et en double avec le ou les moniteurs fédéraux 2ème degré FFESSM ou B.E.E.S. 2ème degré, l'épreuve de pédagogie.

CONTRÔLE DES ACQUIS

L'examen est constitué de trois épreuves :

- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.
- Toute note strictement inférieure à 5/20, ou toute épreuve non faite, est éliminatoire.

Un minimum de 70 points est exigé pour être reçu à l'examen.

1 - MANNEQUIN (COEFFICIENT 1)

Effectuer un parcours de 100 mètres équipé de palmes, masque et tuba.

A la fin de ce parcours, descendre à une profondeur comprise entre 2 mètres et 6 mètres et tenir une apnée de 20 secondes minimum en déplacement.

Après une récupération de 10 secondes au maximum en surface, redescendre à la même profondeur et remonter un mannequin de 1,5 kg de poids apparent et le remorquer sur une distance de 100 mètres.

1 à 8 points supplémentaires peuvent être attribués : pour la tenue, l'aisance, l'efficacité et la rectitude lors du tractage du mannequin.

La prise et la tenue du mannequin se doivent d'être applicable à une victime réelle : le mannequin devra être maintenu le face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos. Toute immersion complète de la face du mannequin d'une durée de 5 secondes consécutives au moins durant le remorquage entraîne l'élimination du candidat

NOTA : Un mannequin règlementaire adulte et homologué type « FFSS », agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Temps total de l'épreuve :

— égal ou inférieur à 4'30" :	12 pts
— de 4'31" à 5'00" :	11 pts
— de 5'01" à 5'30" :	10 pts
— de 5'31" à 6'00" :	09 pts
— de 6'01" à 6'30" :	08 pts
— de 6'31" à 7'00" :	07 pts
— de 7'01" à 7'30" :	06 pts
— de 7'31" à 8'00" :	05 pts
— supérieur à 8'00" :	ÉLIMINÉ

NOTA :

Une note inférieure à 10/20 à cette épreuve est ELIMINATOIRE.

Le mannequin, voies respiratoires immergées, entraînant un danger pour la «victime» :
ÉLIMINATOIRE

Ne pas réaliser l'épreuve dans sa totalité, comme défini dans le texte est **ÉLIMINATOIRE**

L'utilisation d'un mannequin réglementaire de 1,5 kg de poids apparent est **OBLIGATOIRE**.

Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité.

Si la température de l'eau est inférieure à 18°C, le port minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire. Lorsque le candidat est revêtu de cet équipement, il doit porter un lestage annulant la flottabilité de la protection isothermique.

De 18°C à 24°C le port d'un vêtement est facultatif.

2 - PÉDAGOGIE (COEFFICIENT 4)

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon faite à un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 2 dans l'espace proche. Elle peut porter sur :

- La pédagogie sans scaphandre en surface et en immersion
- Ou la pédagogie avec scaphandre en surface.
- Ou la pédagogie en scaphandre dans l'espace proche.

3 - RÉGLEMENTATION (COEFFICIENT 2)

Interrogation écrite ou orale sur la réglementation appliquée aux prérogatives de l'initiateur de club.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet d'initiateur de club est délivré sous la signature du Président de la C.T.R.

Les Commissions Techniques Régionales sont dépositaires des documents suivants :

- Bordereaux d'examen
- Feuilles de notes
- Brevets
- Registre

I — AVANT LA SESSION

Les organisateurs doivent disposer de :

- Bordereaux d'examen
- Feuilles de notes

II — A L'ISSUE DE L'EXAMEN

A) A charge des organisateurs :

- d'établir clairement et complètement, en 3 exemplaires, feuilles de notes et bordereaux ;
- d'envoyer à la C.T.R., dans les meilleurs délais (30 jours maximum), le bordereau complet (les 3 feuillets) et 2 exemplaires de la feuille de notes ;
- de conserver une feuille de notes et les dossiers des candidats.

B) A charge des Commissions Techniques :

- d'établir pour chaque candidat admis un brevet numéroté et signé par le Président de la C.T.R.;
- de saisir sur l'espace CTR du site de délivrance des brevets et qualifications, les coordonnées des candidats, et les notes obtenues.;

- de conserver un exemplaire du bordereau et la feuille de notes ;
- de remplir les brevets en respectant les numéros portés sur le bordereau,
- d'envoyer par retour :

a) Au club :

- les brevets numérotés et remplis,
- un exemplaire du bordereau avec les numéros affectés en face de chaque nom.

b) Au siège fédéral :

- un exemplaire du bordereau,
- un exemplaire de la feuille de notes.

C) A charge des organisateurs :

- A réception des brevets, de les distribuer aux lauréats.

D) A charge du siège fédéral :

- A réception du bordereau, d'établir les cartes d'initiateur et de les adresser directement aux lauréats.
- De classer les feuilles de notes et les bordereaux.

NOTA : Il n'y a pas de brevet CMAS pour les initiateurs niveau II mais seulement délivrance d'une carte simple face FFESSM.

Un initiateur titulaire du brevet de plongeur niveau IV - capacitaire FFESSM obtient directement, sauf avis contraire, une carte double face FFESSM-CMAS de moniteur 1*.

A condition d'être licencié, un initiateur FFESSM titulaire du Niveau IV ANMP peut obtenir, sur demande auprès du siège fédéral, la carte de Moniteur CMAS 1étoile (prérogatives du E2), si le niveau 4 a été obtenu au sein de l'ANMP, lors d'une session d'examen pleine et entière et non pas par passerelle ou équivalence.

— DÉLIVRANCE DES DUPLICATA

Les duplicata du brevet d'initiateur sont délivrés :

- Pour les brevets papier, par la C.T.R. responsable de la session d'examen;
- Pour les cartes, par le siège fédéral en précisant la date et le nom du Comité Régional dans lequel l'examen a eu lieu. La demande doit être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFESSM, d'un montant correspondant au tarif en vigueur. Le duplicata ne pourra être délivré que si le demandeur est titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.

PRÉROGATIVES DE L'INITIATEUR DE CLUB

Elles sont définies dans l'arrêté du 28 février 2008, codification de la partie réglementaire du Code du Sport (Articles A 322-71 à A 322-115 et leurs annexes):

- Surveillance et organisation des séances en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres).
- Responsabilité d'enseignement en bassin, dans l'espace proche (zone des 6 mètres). (Directeur de plongée).
- Encadrement dans l'espace proche.
- Enseignement du débutant au Plongeur Autonome Niveau II dans l'espace proche (zone des 6 mètres). Si l'enseignement s'effectue en milieu naturel, le directeur de plongée doit être au minimum un moniteur 1er degré (encadrant E3).
- Participation aux jurys du brevet Niveau I.
- En milieu artificiel : validation des compétences du Brevet niveau I.
- Equivalence UC4 du MF1 (pédagogie pratique sans scaphandre et avec scaphandre en surface) Cette équivalence s'applique également aux Initiateurs ancienne formule.

Remarque : un stagiaire initiateur en cours de formation n'a aucune prérogative d'enseignement.

PRÉROGATIVES DU E2 FÉDÉRAL (Initiateur + Niveau IV FFESSM)

En plus des prérogatives ci-dessus listées, les Initiateurs de club brevetés Capacitaire Niveau IV de la FFESSM (E2) peuvent, sauf avis contraire du Président du Club, enseigner la plongée au sein d'un club, dans la zone des 20 mètres (jusqu'au niveau IV), sous la direction d'un moniteur 1er degré licencié (encadrant E3).

Ils valident les compétences du Niveau I.

Ils valident les plongées qu'ils ont encadrées en milieu naturel.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION
18 ans révolus + licence + certificat médical + Niveau 2 minimum.

FORMATION INITIALE 2 jours
consécutifs ou fractionnés en 4 demi-journées sur un mois maximum
Organisé par les comités départementaux ou les clubs affiliés ou les établissements agréés.
Cadre réglementaire - Pédagogie générale - Pédagogie spécifique
Direction et validation par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM

Remise du livret pédagogique INITIATEUR (validité de la formation initiale : 3 ans)

STAGE EN SITUATION
Milieu artificiel et / ou milieu naturel limité à l'espace proche
6 jours ou 3 fois deux jours ou 12 séances piscine

Formation	3 Groupes de compétence (GC)
Par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM ou par un MF1 ou BEES1 licencié FFESSM ayant la compétence de tuteur de stage. Validation des séances en contrôle continu par le(s) formateur(s) sur le livret pédagogique initiateur.	GC1 Fonction directeur de plongée-Organisation-pédagogie pratique sans scaphandre en immersion – avec scaphandre en surface. Sauvetages sans scaphandre. GC2 Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage en scaphandre. GC3 Transmission des connaissances au niveau 1.

EXAMEN

Epreuves

- Pédagogie Pratique (coef. 4)
- Sauvetage PMT mannequin (coef. 1)
- Réglementation (coef. 2)

Pour les titulaires du niveau 4 : **Module Optionnel GC4** recommandé par la CTN
Enseignement en milieu naturel - espace médian

Durée : 2 jours ou 4 séances.

Formation et Validation par un moniteur MF2 ou BEES2 licencié FFESSM.

FORMATION INITIALE

Le stage initial MF1 validé dispense son bénéficiaire de la formation initiale .

Cadre réglementaire

Le développement des connaissances sera limité aux prérogatives de l'initiateur.

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Connaissances obligatoires à développer pour la fonction d'initiateur		
Législation et réglementation spécifique de la plongée sub-aquatique en France.	L'arrêté du 28 février 2008, codification de la partie réglementaire du Code du Sport (Articles A 322-71 à A 322-115 et leurs annexes).	Evaluation par oral ou par écrit. La formulation des questions sera centrée sur la fonction de directeur de plongée et devra être auto formatrice.
Le contrôle médical.	Le certificat médical : réglementation fédérale ; cas particulier des enfants.	
Notion de responsabilité	Responsabilités civile et pénale du directeur de plongée, de l'enseignant bénévole, des personnes morales; notion de mise en danger d'autrui.	
Assurances	L'obligation d'assurance, les assurances fédérales (obligatoires ou facultatives) ; les autres assurances.	
Le matériel	La réglementation des bouteilles de plongée.	
Les autorités administratives locales	Réglementation des piscines.	
Connaissances complémentaires facultatives		
Textes organisant le sport en France	Législation et réglementation organisant les activités physiques et sportives en France. Loi de 1984, ses décrets et arrêtés. L'enseignement du sport ; le bénévolat et les brevets d'Etat. L'encadrement des activités de loisir ; cas particulier des mineurs.	Information
La FFESSM	Rôle de la fédération et son fonctionnement.	
Le matériel	La réglementation des stations de gonflage.	
Où prendre l'information	Publications fédérales (guide du dirigeant, etc.). Manuel du moniteur, Subaqua, Site Internet : vérifier les informations. Extraire, des textes de référence, les éléments qui nous concernent.	

FORMATION INITIALE (suite)**Pédagogie Générale**

Les connaissances , savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation .

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Etre capable de définir des objectifs pédagogiques. Comprendre la logique: Prerogatives-compétences</p> <p>Comprendre la notion de pré requis d'apprentissage.</p> <p>Etre capable d'extraire les difficultés d'un savoir-faire, ou d'un savoir-être.</p> <p>Etre capable de mettre en place des critères d'évaluation.</p> <p>Etre capable de mettre en place une stratégie pédagogique.</p> <p>Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques.</p> <p>Etre capable d'animer un groupe.</p>	<p>Savoir associer aux comportements attendus les compétences que l'élève devra acquérir.</p> <p>Savoir disposer des exercices faisant apparaître des étapes chronologiques obligatoires et les exercices sans ordre particulier.</p> <p>Réaliser l'analyse, la décomposition en tâches élémentaires . Identifier les points bloquants, savoir proposer plusieurs solutions, savoir revenir en arrière.</p> <p>Définir et ou s'approprier des critères mesurables et reproductibles. L'auto évaluation .</p> <p>Prise en compte du niveau de départ et d'arrivée, de l'hétérogénéité du public, du temps alloué. Réalisation de plans de formation et de progressions.</p> <p>Prise de connaissance de différentes méthodes (démonstration, découverte,...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre,(livres, CD, vidéo).</p> <p>Connaissance élémentaire des techniques et des outils de la communication.</p>	<p>Sur des exemples relatifs à la plongée ou dans d'autres disciplines.</p> <p>Production par les stagiaires de séquences d'apprentissage.</p> <p>A partir d'exemples concrets.</p> <p>Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation.</p> <p>Initialisation de la démarche qui sera poursuivie et évaluée au cours du stage en situation.</p> <p>A travers des exemples.</p> <p>Amener chaque stagiaire à s'exprimer et à présenter un travail (rapporteur de groupe)</p>

FORMATION INITIALE (suite)**Pédagogie Spécifique**

Les connaissances , savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation .

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
<p>Connaître l'existence des contenus de formation des plongeurs au sein de la FFESSM.</p> <p>Savoir construire une séance de formation pratique (avec et sans scaphandre).</p> <p>Séances de formation théorique (transmission de connaissances).</p> <p>Acquérir des notions sur l'entraînement physique.</p>	<p>Prise de connaissance simple du manuel du moniteur ; Méthode d'utilisation des contenus de formation à travers des exemples pris dans les prérogatives d'enseignement de l'initiateur. (Niveaux 1 et 2, des plongeurs de Bronze, d'Argent et d'Or de la plongée enfant).</p> <p>Construction méthodique de séance.</p> <p>Expliquer la pratique à l'aide d'éléments de théorie.</p> <p>Notions théoriques et pratiques sur l'entraînement physique des plongeurs de niveau 1 et 2.</p>	<p>Bilan commenté.</p> <p>Explorer par la discussion des situations spécifiques qui seront rencontrées au cours du stage en situation (public, milieu, matériel...)</p> <p>Limité au niveau 1. (le niveau 2 sera traité au cours de GC4).</p> <p>Séances théoriques, suivies d'exercices de construction de séances.</p>

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.1

Fonction directeur plongée en milieu artificiel / Organisation

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
Etre capable d'organiser l'activité.	Le stagiaire prendra en compte la répartition de l'espace, du temps, du matériel et des hommes dans l'organisation d'une séance technique dont il serait le responsable. Dans le cadre des prérogatives d'initiateur comprenant simultanément plusieurs ateliers de niveaux différents permettant de préparer des plongeurs du débutant au Niveau II.	Progressivement au cours du stage en situation.	Le tuteur de stage vérifiera les acquis du stagiaire en situation, par oral ou par écrit et validera chaque aptitude sur le livret pédagogique.
Etre capable d'assurer la surveillance surface de toute l'activité.		Mise en situation dans le rôle de surveillant de bassin.	
Etre capable de prévenir les accidents.	Connaître les accidents liés à l'activité dans le cadre de l'initiateur et savoir mettre en œuvre les moyens de les éviter.		

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.1

Pédagogie sans scaphandre, en surface et en immersion .
Pédagogie avec scaphandre en surface- Sauvetages sans scaphandre

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
<p>Etre capable d'enseigner lors de séances sans scaphandre et avec scaphandre en surface dans le cadre des prérogatives de l'initiateur : plongée enfant, niveau 1 et niveau 2.</p>	<p>Cette pratique doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la découverte de sensations nouvelles comme la perte d'appuis, l'utilisation de l'espace vertical, de la flottabilité. - le moyen de proposer des exercices si l'élève rencontre des difficultés. - l'enseignement des compétences C1a, C1b, C2, C3 (apnée) et code de communication <p>Les différents niveaux de plongeurs (enfant, niveau 1 et 2) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club.</p>	<p>Sous la responsabilité permanente d'un encadrant MF1 ou BEES1 licencié.</p> <p>Mise en place d'éducatifs ludiques, qui tiennent compte des particularités et des difficultés des élèves.</p> <p>Aborder les pré-requis fondamentaux sans aucun matériel si nécessaire, avant un apprentissage plus technique.</p>	<p>Séances validées par le tuteur de stage.</p>
<p>Etre capable de porter assistance sans scaphandre dans l'espace proche, à un plongeur sans scaphandre.</p>	<p>Maîtrise de techniques de sauvetage sans scaphandre.</p>	<p>Entraînement au sauvetage mannequin après une nage d'approche, avec et sans PMT.</p> <p>En maillot de bain, avec et sans PMT, effectuer un parcours de 100 mètres nage libre puis remonter un mannequin réglementaire adulte de 1,5 Kg de poids apparent, immergé sur un fond de 2 à 5 mètres.</p> <p>Le sauveteur doit faire surface avec la face du mannequin hors de l'eau dans un délai maximum de 4 minutes après le début de son épreuve et maintenir le mannequin en surface pendant 1 minute avec déplacement.</p>	<p>Aptitude à valider sur le livret pédagogique.</p>

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.2

Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace proche. Sauvetage avec scaphandre

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
<p>Etre capable d'enseigner la plongée avec scaphandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors du baptême. - au cours des cursus fédéraux suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Plongée enfants • Plongeur Niveau 1 • Plongeur Niveau 2 	<p>Enseignement des compétences C1a, C1b, C2, C3, C4 et C5 décrites dans le manuel du moniteur.</p> <p>Savoir construire et adapter des séances en tenant compte : - du niveau et de la progression réelle des élèves . - des conditions de pratique.</p> <p>Etre capable de mettre en place les éléments de sécurité nécessaires.</p> <p>Savoir réaliser la séance de plongée : Justifier, expliquer et conduire la séance.</p> <p>Vérifier le niveau réel et la maîtrise des pré requis.</p> <p>Apporter les correctifs immédiats et permettre la progression de chaque élève.</p> <p>Favoriser l'auto évaluation et la motivation .</p>	<p>Sous la responsabilité permanente d'un encadrant MF1 ou BEES1 licencié FFESSM.</p> <p>Participation en observateur lors de séances de formations avec de vrais élèves.</p> <p>Conduites de séances et réalisation d'exercices, le moniteur jouant le rôle d'un élève.</p> <p>Tendre progressivement vers l'autonomie dans la conception de plans de formation et la conduite de séances en milieu artificiel.</p> <p>Le différents niveaux de plongeurs (enfant, niveau I et II) seront étudiés selon les possibilités d'enseignement offertes par le club .</p>	<p>Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique.</p>
<p>Etre capable de porter assistance à un plongeur au fond en scaphandre.</p>	<p>Maîtrise d'une technique de sauvetage en scaphandre à l'aide des palmes et du gilet. Peut se faire gilet gonflé en surface.</p>	<p>Sauvetage en scaphandre d'un autre plongeur d'un fond compris entre 2 et 5 m, tractage en surface sur 25 m et préparation au hisage de la victime.</p>	<p>Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique</p>

STAGE EN SITUATION
Groupe de compétences GC.3
Transmission des connaissances au niveau I

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
Maîtrise des connaissances théoriques élémentaires.	Les acquis du niveau II après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissances.	Une évaluation par écrit ou par oral doit permettre de mettre en évidence les points faibles sur lesquels l'élève initiateur devra se perfectionner.	Validé par le tuteur de stage sur le livret pédagogique.
Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs de niveau I.	Savoir fixer les limites des connaissances à transmettre.	Sous la forme de séances actives Le formateur passera en revue les connaissances et montrera les difficultés d'enseignement les plus souvent rencontrées.	
Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissage	Savoir associer aux leçons pratiques du niveau I. les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension.	Réflexion du stagiaire animée par le formateur visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis).	
Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques	L'objectif est de donner aux stagiaires des outils pédagogiques : (analogies, démonstrations, manières de mettre en évidence un phénomène, etc.). Donner des références bibliographiques.	Réflexion sur la manière de présenter ou d'illustrer des connaissances théoriques, conduite par le formateur. Mises en situations pratiques du stagiaire sur des thèmes ciblés.	
Etre capable de transmettre les règles élémentaires de protection de l'environnement marin à des plongeurs débutants. Connaître quelques espèces (poissons et faune fixée).	Relayer les règles éthiques de la FFESSM (Charte du plongeur). Limité aux espèces les plus courantes.	par oral ou part écrit.	

MODULE COMPLEMENTAIRE
Groupe de compétences GC.4
(Groupe optionnel , réservée aux titulaires du niveau IV)

Pédagogie pratique en scaphandre dans l'espace médian en milieu naturel.

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
<p>Etre capable de concevoir des séances pratiques d'enseignement pour des plongeurs préparant le niveau II FFESSM.</p> <p>Etre capable de conduire ces séances sous la responsabilité d'un directeur de plongée.</p>	<p>Pouvoir transférer les savoir-faire acquis en milieu artificiel et dans l'espace proche en milieu naturel, (Cf. arrêté 98), vers l'espace médian.</p> <p>Prendre en compte des contraintes nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la profondeur. - La limitation du temps de plongée. - Eviter les remontées multiples. - L'évaluation et la correction immédiate des comportements des élèves. <p>Savoir adapter son enseignement à plusieurs élèves.</p>	<p>-Séances de préparation à sec sous forme d'ateliers dirigés.</p> <p>-Séances de mise en situation dans l'eau :</p> <p>Avec des élèves initiateurs niveau IV s'exerçant entre eux, sous la responsabilité permanente d'un MF1 ou BEES 1 licenciés à la FFESSM minimum.</p> <p>Lors de formations avec de vrais élèves niveau II. conduites par un moniteur , l'élève initiateur étant observateur.</p>	<p>Validé sur le livret pédagogique initiateur par un MF2 ou BEES2 licencié FFESSM. .</p>

MODULE COMPLEMENTAIRE
Groupe de compétences GC.4 (suite)
(Groupe optionnel , réservée aux titulaires du niveau IV)

Transmission des connaissances au niveau II.

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation	Evaluation
Maîtrise des connaissances théoriques.	Les acquis du niveau IV. après une remise à niveau, doivent constituer la capacité minimale de l'élève initiateur en matière de connaissance.	Le recours à une évaluation écrite doit permettre de mettre en évidence les éventuelles faiblesses que le stagiaire devra travailler ensuite individuellement.	Validé sur le livret pédagogique initiateur par un MF2 ou BEES2 Licencié FFESSM.
Etre capable d'identifier les connaissances qu'il est strictement nécessaire de dispenser aux plongeurs préparant le niveau II.	Identifier le volume de connaissances et leur degré de difficulté que le plongeur niveau II. doit acquérir.	Réflexion animée par le formateur.	
Etre capable d'intégrer des connaissances théoriques dans le cycle de séances d'apprentissage.	Savoir associer aux leçons pratiques du niveau II les éléments théoriques nécessaires à leur compréhension.	Réflexion du stagiaire animée par le formateur visant à identifier parmi les connaissances à transmettre, les cours pratiques auxquels elles sont liées (pré-requis).	
Etre capable de présenter et de transmettre des connaissances théoriques.	Structurer la présentation (plan). Utilisation de tableau et rétro projecteur, etc. Les thèmes du niveau II : Accidents, réglementation, décompression, effets du milieu, principes de fonctionnement du matériel, autonomie, flottabilité, règles de protection de l'environnement.	Animation de séances courtes (1/2 heure) , en stricte relation avec la pratique. Les pré requis de compréhension (physique, anatomie, physiologie) seront intégrés dans le développement des thèmes et ne feront pas l'objet de cours spécifiques (transversalité).	